



HAL
open science

Apories de la mise en banque : retour d'expérience sur la réutilisation d'enquêtes qualitatives

Sophie Duchesne, Camille Noûs

► To cite this version:

Sophie Duchesne, Camille Noûs. Apories de la mise en banque : retour d'expérience sur la réutilisation d'enquêtes qualitatives. Tracés: Revue de Sciences Humaines, 2019, 19, pp.89-100. 10.4000/traces.10738 . halshs-03092503

HAL Id: halshs-03092503

<https://shs.hal.science/halshs-03092503>

Submitted on 21 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Apories de la mise en banque : retour d'expérience sur la réutilisation d'enquêtes qualitatives.

Sophie Duchesne. Centre Emile Durkheim (CNRS et Sciences Po Bordeaux)
s.duchesne@sciencespobordeaux.fr

Et Camille Noûs (laboratoire Cogitamus)

Version avant travail de l'éditeur du texte paru dans la revue Tracés, #19 | 2019, « Les sciences humaines et sociales au travail (ii): Que faire des données de la recherche ? », p.89-100. DOI : 10.4000/traces.10738

L'archivage et la mise à disposition des données produites par les enquêtes qualitatives – le plus souvent basées sur des entretiens et des observations – font aujourd'hui l'objet d'incitations fortes, sinon d'injonction, de la part des responsables de la recherche, européenne notamment. Les candidat.es à un financement H2020 doivent désormais s'efforcer de rendre les données qu'ils/elles ont l'intention de produire « FAIR », acronyme de « *findable, accessible, interoperable and reusable* ». Autrement dit, ils/elles doivent envisager en amont de la demande de financement la façon de mettre ces futures données à disposition¹. Ces nouvelles règles se diffusent rapidement dans les agences de financement nationales². Au nombre des procédures à prévoir dans le DMP (*Data management plan*, plan de gestion des données) désormais requis par la plupart de ces agences, il faut désigner l'infrastructure à laquelle les données seront confiées.

À première vue, la mise à disposition des données peut sembler relever du même registre de justification que l'*Open Access* des publications : assurer la diffusion la plus large des résultats des recherches financées sur fonds publics et faciliter ainsi le développement du savoir. De fait, il y a peu d'arguments à opposer à l'idée que ces résultats doivent être mis librement à la disposition de la collectivité dès lors que la libre circulation des publications scientifiques n'a guère comme inconvénient que les limites qu'elle pose à la rétribution de leurs auteur.es. Or la plupart de ces auteur.es sont de fait déjà payé.es pour faire leur travail, et le plus souvent donc sur argent public ; et la rémunération de leurs écrits se fait de toute façon au profit des éditeurs scientifiques.

¹ Le programme Horizon 2020 de financement de la recherche au niveau européen inclut depuis 2014 un programme pilote pour rendre publiques les données de la recherche (*Open Research Data Pilot*). Ce programme a été confirmé et renforcé en 2017. Voir les indications données aux candidat.es à http://ec.europa.eu/research/participants/docs/h2020-funding-guide/cross-cutting-issues/open-access-data-management/data-management_en.htm. Soulignons au passage que l'acronyme FAIR est particulièrement bien trouvé puisque l'adjectif correspondant, en anglais, est connoté de façon très positive. Il signifie à la fois juste, équitable et honnête, mais aussi beau, propre et clair.

² L'ESRC britannique a été pionnière en la matière en conditionnant dès 1996 l'octroi de financement à l'archivage des données produites dans l'enquête concernée. L'ANR vient à son tour de s'engager dans cette voie. Cf le Plan d'action 2019, daté du 28 juillet 2018, p.9. <http://www.agence-nationale-recherche.fr/fileadmin/documents/2018/Plan-d-action-ANR-2019.pdf>

La mise à disposition des données de la recherche est une autre affaire car elle engage non pas la rémunération des résultats scientifiques, mais le travail scientifique lui-même. La façon dont on la met en œuvre a des conséquences directes sur la façon dont on fait (ou dont on peut faire) de la recherche. La création de grandes banques d'enquêtes qualitatives, sur le modèle des banques de données quantitatives, assortie de l'obligation de dépôt, est la façon la plus fréquemment employée pour y procéder. Or elle peut notamment se révéler préjudiciable aux approches interprétatives et déductives, largement employées en sciences sociales.

Cet article va tenter de le montrer en s'appuyant sur deux types de sources. Tout d'abord, les débats en cours depuis le milieu des années 90, de part et d'autre de l'Atlantique, sur la mise à disposition des données qualitatives, qui accompagnent une montée en puissance des dispositifs imaginés par les gouvernants de la recherche pour l'imposer. Initié au Royaume Uni il y a trois décennies environ par l'équipe réunie autour du projet Qualidata, le débat européen porte sur l'archivage et la réutilisation des données d'enquêtes financées sur fonds publics. Aux États-Unis, c'est la question de la transparence de la démarche scientifique et de la possibilité de vérifier et répliquer les analyses publiées par les chercheuses et les chercheurs qui occupe le devant de la scène. Dans les deux cas, le débat scientifique a rapidement cédé la place à des politiques contraignantes, sans même passer par une phase d'expérimentation : obligation de déposer les données recueillies au cours d'un projet financé par une agence côté européen ; outre-Atlantique, obligation, au moment de publier les résultats d'une enquête, de mettre à disposition les données sur lesquelles reposent la démonstration. L'interprétation des débats (sections 1 et 2) qui ont ouvert la voie de ces nouvelles politiques sera nourrie des enseignements que j'ai tiré du projet Réanalyse (section 3), lequel a réuni une dizaine de collègues au début de la décennie 2010 avec l'objectif d'expérimenter l'analyse secondaire d'enquêtes qualitatives³. En conclusion, je suggérerai quelques pistes pour répondre aux exigences des politiques de recherche sans pour autant renoncer à la diversité de nos pratiques d'enquête.

Qualidata, l'héritage d'une banque pionnière

L'équipe en charge du développement de la banque pionnière d'enquêtes qualitatives mise en place au Royaume-Uni, Qualidata⁴, a suscité et entretenu un débat nourri sur les enjeux et les bénéfices attendus de la mise à disposition de ce type d'enquêtes (Corti, Foster and Thompson, 1995 ; Corti, 2000 ; Corti, Witzel and Bishop, 2005 ; Corti and Bishop, 2005 ; Bishop, 2006 ; Scot, 2006 ; Bishop, 2007 ; Corti, 2012 ; Bishop, 2014 ; Van den Eynden and Corti, 2017 ; Bishop and Kuula-Luumi, 2017 ; Duchesne, 2017 ; Guaspere, 2017). Ce débat, qui court donc depuis près d'un quart de siècle, vise à convaincre les productrices et producteurs d'enquêtes qualitatives de l'intérêt non seulement d'archiver leurs enquêtes, mais aussi d'utiliser les données mises à disposition par leurs collègues.

³ Le projet Réanalyse, financé par le contrat ANR-2010, BLANC 1813 01 et que j'ai coordonné, a réuni notamment Stéphanie Abrial, Céline Belot, Mathieu Brugidou, Claire Dupuy, Catherine Guaspere, Camille Hamidi, Annie-Claude Salomon, Thibaut Rioufreyt et Virginie Van Ingelgom. Nous avons publié nos résultats, en libre accès dans la revue *Recherches qualitatives* (http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/HS-21/rq-hs-21-numc-ro-complet.pdf).

⁴ Créée en 1994, Qualidata a elle-même été absorbée en 2012 par le *UK data archive service*, l'institution nationale en charge de l'archivage des données de la statistique publique et des enquêtes par sondage, nationales et internationales. L'intégration s'est faite en deux temps : rapprochement en 2003 via la création de la section qualitative de l'*Economic and Social Data Service* nouvellement créé ; puis intégration complète en 2012 dans le *UK Data service*. La directrice de Qualidata, Louise Corti, est alors devenue directrice adjointe du *UK Data Service*.

Convaincu.es que ce projet est piloté par les tenant.es des méthodes quantitatives qui méconnaissent les principes et les pratiques des qualitatistes, des chercheurs et surtout des chercheuses, ont tenté, et tentent toujours, de le réfuter. Ces opposant.es à l'analyse secondaire mettent tout particulièrement en avant la nécessité, pour analyser les données de façon pertinente, d'avoir contribué à les produire. (Mauthner, Parry and Backett-Milburn, 1998 ; Mauthner and Parry, 2009, 2013 ; Parry and Mauthner, 2004) Plus largement, c'est la possibilité même de dissocier données et contexte et d'autonomiser les premières qui est vraiment en cause.

En retour, les arguments n'ont pas manqué pour questionner la singularité des difficultés engendrées par l'analyse secondaire. Parmi celles qui sont le plus souvent pointées, on trouve la nécessité de devoir se satisfaire d'informations incomplètes dès lors qu'il n'est plus possible de compléter un terrain passé ; et surtout, donc, de devoir interpréter des observations ou des entretiens sans avoir « vécu » la relation établie avec les personnes enquêtées. Or d'une part, la plupart des enquêtes menées de nos jours connaissent des contraintes en matière de délais et/ou d'accès au terrain, de sorte que la fin de la phase de collecte de données correspond rarement au principe de saturation de l'information décrite dans les manuels dédiés à l'approche inductive. D'autre part, nombre d'enquêtes sont menées collectivement sans que cela empêche les chercheurs et les chercheuse d'exploiter les observations et les entretiens recueillis par les autres membres de l'équipe (Hammersley, 1997, 2010). Documenter correctement les enquêtes archivées n'est-il pas très similaire à ce qu'on fait quand on rend compte à ses collègues de la part de terrain qu'on a réalisée ? Soulignons enfin que nombre d'ouvrages réputés reposent *de facto* sur des entretiens que leurs auteur.es ont fait réaliser par des enquêteur/rice.s professionnel.les, voire des étudiant.es.

Niamh Moore met ainsi en cause l'obsession du contexte qui caractériserait selon elle Natasha Mauthner et Odette Parry, dont l'article « The data are out there, or are they? » fait référence pour les opposant.es à l'analyse secondaire (Mauthner and Parry, 1998). Certaines disciplines, à commencer par l'histoire, et tout particulièrement l'histoire orale, mais aussi l'anthropologie, travaillent régulièrement sur des sources archivées et revisitent les journaux de terrains de celles et ceux qui nous ont précédé.es. Moore et deux collègues, dont Mike Savage, qui a réanalysé quelques-unes des enquêtes du fonds originel de Qualidata et dont le travail a beaucoup été mis en avant par l'équipe (Savage, 2011, 2005b, 2005a), suggèrent d'interroger la fabrication de l'archive plutôt que de rejeter par principe toutes les formes d'archivage et de réutilisation des enquêtes passées (Geiger, Moore and Savage, 2010 ; Moore, Salter, Stanley and Tamboukou, 2017).

La question de savoir s'il faut ou non archiver (toutes) les enquêtes qualitatives et faire de l'analyse secondaire une pratique courante dans les sciences sociales reste sujet à débat. Mais les institutions en charge du financement de la recherche, d'abord au Royaume Uni puis dans les autres pays européens et finalement, au niveau de l'UE, ont mis en place une politique contraignante, exigeant des candidat.es à un financement, *volens nolens*, qu'ils et elles s'engagent à archiver les données collectées par leur projet de recherche et prévoient en amont les moyens pour le faire, sauf à pouvoir justifier de bonnes raisons de ne pas pouvoir le faire.

Qualitative transparency deliberations, un débat qui fait long feu

La contrainte est également la politique utilisée de l'autre côté de l'Atlantique, cette fois pour imposer la « transparence »⁵. Ce terme est utilisé en particulier par les promoteurs de la *replication*,

⁵ L'idée que les chercheuses et chercheurs qui résistent à mettre les données de leurs enquêtes à disposition ont quelque chose à cacher, a aussi été utilisée dans le débat initié au Royaume-Uni (Voir par exemple Fielding, 2004).

autrement dit, de la procédure consistant à refaire les manipulations ou les traitements de données annoncés dans une publication pour vérifier qu'on obtient bien les mêmes résultats. Dans le cas des enquêtes quantitatives, cela suppose non seulement l'accès aux enquêtes, généralement déjà archivées au moment de la publication, mais aussi les codes ou lignes de programme qui ont servi à les traiter. Appliquée aux enquêtes qualitatives, cela suppose de mettre à disposition l'ensemble des transcriptions, enregistrements et notes de terrain, ainsi que les éventuelles grilles de codages, afin que les collègues puissent discuter dans le détail les résultats annoncés.

Un réseau s'est constitué, le *Data Access & Research Transparency Network*⁶, ancré dans la puissante APSA, l'association américaine de science politique. Ce réseau a d'abord travaillé à introduire dans la charte d'éthique de l'APSA le principe de transparence, ce qu'il a obtenu en 2012 (Lupia et Elman, 2014)⁷. Puis il a œuvré pour l'adoption en 2014 du *Journal Editors' Transparency Statement*, par lequel un consortium de grande revues internationales de science politique s'est engagé à exiger des auteur.es des articles qu'elles acceptent pour publication, quels qu'ils soient, de mettre leurs données à disposition. Cette déclaration a entraîné un large mouvement de protestation de la part des qualitatistes. Elles et ils y voient tout d'abord une injustice certaine puisque la préparation nécessaire pour ouvrir l'accès aux données n'a pas le même coût suivant le type d'enquête ; et sur le plan éthique, parce qu'elle ne fait pas courir les mêmes risques aux enquêté.es et aux chercheur/ses. Le débat s'est engagé sous les auspices de la section multi-méthode de l'Association américaine de science politique (APSA QMMR, alors présidée par Peter Hall) et l'organisation de *Qualitative Transparency Deliberations* en 2016/17. Objet d'une mobilisation conséquente, les conclusions des différentes sections sont disponibles à <https://www.qualtd.net/> Mais ici non plus le consensus n'a pas été atteint, comme le montre le dédoublement de la section introductive. La conviction qu'il existe une différence fondamentale entre certaines conceptions du qualitatif et des sciences sociales et une approche scientifique positiviste reste le point d'ancrage de la résistance à l'*Open access* en matière de données de la recherche.

Les chercheur/ses qui lui sont favorables mais veulent éviter le pur rapport de force tentent de contourner la controverse et de déplacer le débat sur les modalités d'une plus grande transparence (Kapiszewski and Karcher, 2019). Mais les autres maintiennent la pression. DA-RT a collaboré à un mouvement de plus grande envergure : l'adoption des directives pour la promotion de la transparence et de l'ouverture (*Transparency and Openness Promotion guidelines* <https://cos.io/top/>) publiée dans la revue *Science* en 2015. Elles suggèrent que pour chacun des critères suivants – références aux données et programmes utilisés ; transparence dans la production des données et le matériel de recherche ; transparence dans les modes (et codes) et procédure d'analyse ; pré-enregistrement de l'étude et du plan d'analyse ; réplication – chaque revue scientifique choisisse le niveau d'exigence attendu des auteur.es qu'elle accepte de publier. Au moment d'écrire ces lignes (fin août 2019), le *Centre for Open Science (COS)* indique que plus de mille revues scientifiques auraient validé ces directives et le réseau s'emploie activement à l'augmenter.

⁶ Voir <https://www.dartstatement.org/>.

⁷ Le Guide de l'éthique professionnelle en science politique (www.apsanet.org › [Publications](#) › [APSA Ethics Guide 2012](#)) indique donc dans son article 6 (p.9-10) que « Les chercheurs ont l'obligation éthique de faciliter l'évaluation des affirmations qui sont les leurs en matière de connaissance basée sur des faits, par l'accès aux données, la transparence des modes de production et d'analyse, de telle sorte que leur travail puisse être testé et répliqué » (traduction par l'auteure). Les neuf alinéas du même article précisent les termes employés, et notamment ce qu'on doit entendre par « accès aux données » et « transparence productive et analytique », ainsi que les conditions auxquelles un chercheur peut y déroger – essentiellement éthiques et légales – et précise pour finir que l'éthique s'applique également aux chercheur/euses qui testent et répliquent.

Les revues de sciences sociales ou d'humanités ne sont pas le cœur de cible de ce mouvement mais *l'American Journal of Political Science* en discute et l'APSA est devenu partenaire déclaré de COS.

Réanalyse : du débat à la pratique

Ce débat sur la nature des enquêtes qualitatives et les avantages et inconvénients de leur archivage peut sembler lointain et abstrait. Pour ma part, j'ai pris connaissance de bonne heure, à l'occasion d'un long séjour au Royaume-Uni, des efforts déployés par l'équipe de Qualidata pour promouvoir l'archivage et la réanalyse des enquêtes qualitatives. Formée à la recherche dans un laboratoire pionnier du développement des enquêtes par sondage, le CEVIPOF, j'ai facilement été séduite par les promesses du partage des données qualitatives. Cependant, la lecture des arguments portés par ses opposant.es m'a également sensibilisée aux effets possibles de normalisation de ces pratiques⁸. Aussi, lorsque j'ai initié en 2010 la création d'une banque d'enquêtes qualitatives, Bequali, j'ai cherché les moyens d'en limiter les risques⁹. J'ai notamment monté un programme de recherche pour accompagner la construction de la banque. Intitulé « Réanalyse », il avait pour objectif de mener à bien plusieurs expérimentations d'analyse secondaire dans l'espoir d'adapter le dispositif d'archivage au plus près des besoins exprimés dans l'équipe.

En fait, les travaux de l'équipe Réanalyse ont poussé dans une toute autre direction. Ils ont rapidement montré que réanalyser des enquêtes conduites avec des méthodes qualitatives suppose un engagement avec le travail du/des chercheur/seuse.es premier.es qui est au cœur de la nouvelle recherche. Ainsi, l'effort de Bequali pour élaborer une « Enquête sur l'enquête »¹⁰ qui recontextualiserait les données et livrerait clefs en mains aux usagers de la banque ce qu'il y a à savoir sur les données mises à disposition nous est apparu de plus en plus vain : pour donner du sens à des entretiens, puisque c'est de ça qu'il s'agissait dans Réanalyse, un.e chercheur/euse ne peut éviter de confronter ses intérêts et ses pratiques à ceux du ou de la collègue dont il/elle prend la suite. Autrement dit, les questions posées à l'enquête revisitée diffèrent d'une réanalyse à une autre. Elles ne dépendent pas tant de l'enquête archivée que de l'enquête nouvelle que constitue le projet de réanalyse.

Mieux, ce travail de recontextualisation, tout à fait passionnant au demeurant, en dit certainement autant sur le contexte de la réanalyse que sur celle de l'enquête première. Comme le souligne N. Moore, recontextualiser les données revient en fait à porter l'attention sur le contexte du projet en cours, qui fabrique des données nouvelles avec les anciennes (Moore, 2006, 26). En conséquence, l'archive ne peut pas recontextualiser les données une fois pour toute : elle peut juste conserver autant d'éléments que possible afin que celles et ceux qui voudront s'y replonger aient de la matière pour s'approprier les choses et prendre la mesure du décalage entre leurs questions et celles qui ont (sans doute) présidé à la fabrication de l'enquête revisitée. Cela suppose que le projet et les matériaux que l'on cherche à s'approprier soient le plus « bruts » possible. Il faut éviter de les normaliser, les formater – autrement dit, prendre le risque de les stériliser. Or la mise en banque, et

⁸ Intitulé « Développement de l'analyse secondaire et des méthodes d'analyse qualitative : une chance à saisir ? » (<http://reanalyse.hypotheses.org/files/2014/09/D%C3%A9veloppement-de-lanalyse-secondaire-et-des-m%C3%A9thodes-danalyse-qualitative.pdf>), le premier texte que j'ai écrit sur le sujet manifestait clairement cette ambivalence.

⁹ Bequali fait partie de « l'équipement d'excellence » DIME-SHS et est basé à Sciences Po. On trouve sur son site <https://bequali.fr/fr/> toutes les informations sur l'état actuel de son développement. Pour un retour sur l'histoire de ce projet, qui montre la façon dont la normalisation a de fait rapidement pris le pas sur le caractère expérimental du projet, voir la réflexion menée avec Mathieu Brugidou (Duchesne et Brugidou, 2016).

¹⁰ Voir la présentation à http://bequali.fr/media/ckeditor/uploads/2016/11/10/fiche_bequali_ese_20161109.pdf

l'objectif « d'interopérabilité » des données qui la motive, rend ce travail de normalisation inévitable. Il est mis en œuvre à travers les métadonnées, le plan de classement, l'exigence de documents attestant le consentement des personnes interrogées et enfin l'anonymisation (pour une analyse de ce processus de normalisation dans le cas de Bequali, voir Duchesne et Brugidou, 2016). Ainsi Niamh Moore, qui défend donc l'archivage, le défend dans des termes très différents des procédures suivies par le *UK data service*, en mettant en doute les fondements éthiques de l'anonymisation, au nom des interviewé.es eux/elles-mêmes, de leur volonté de témoigner, de leur participation active à l'enquête en tant que sujet et non objet (Moore, 2012)¹¹. Ce faisant, elle rejoint Natasha Mauthner qui met en cause aujourd'hui moins la possibilité de réutiliser des enquêtes, que l'obligation et les règles qui encadrent et normalisent à la fois l'archivage et l'analyse secondaire (Mauthner, 2016).

Le travail d'appropriation et de recontextualisation sur lequel repose la réanalyse, la revisite, la construction collaborative d'une archive ou toute forme féconde de réutilisation des enquêtes est tout sauf économe en temps. La conclusion est paradoxale. Alors que tout le système d'organisation de la recherche pousse à accélérer le temps, à publier toujours plus et plus vite, l'archivage et le partage des données, eux, pour être valides, demandent qu'on le ralentisse : qu'on prenne le temps de rassembler tous les matériaux pour mettre ses enquêtes à disposition ; qu'on prenne le temps de mieux appréhender, par la confrontation entre les formes d'interrogations du passé et celles qu'on emploie aujourd'hui, combien nos manières de faire de la recherche sont situées, combien elles participent de la transformation des choses que nous cherchons à comprendre.

Comment ne pas s'étonner alors que les archives peinent à se remplir malgré les investissements faits pour elles et malgré le succès d'estime que la notion de « partage des données » peut rencontrer au sein des communautés scientifiques ? Elles se révèlent vides d'enquêtes, en sciences sociales comme ailleurs (Nelson, 2009), du fait de l'investissement en temps conséquent que nécessite le fait de rendre nos enquêtes non seulement disponibles mais surtout, « interopérables » et directement utilisables. Ainsi Bequali, après 8 années de travail d'une équipe d'une demi-douzaine de collaborateur/rices, n'a toujours que 12 enquêtes archivées. Son catalogue reste bien en deçà de ce qui pourrait justifier les ressources qu'il mobilise, à l'instar de la plupart des banques d'enquêtes qualitatives européennes, Qualidata mise à part (Guaspere, 2017).

Les archives institutionnelles sont largement vides, sauf à recourir, donc, à l'obligation de dépôt. Mais celles qui obligent depuis assez longtemps pour avoir un catalogue fourni, comme Qualidata, ont du mal à trouver des candidat.es pour s'en servir, en dehors de l'enseignement (Bishop and Kuula-Luumi, 2017 ; Parry and Mauthner, 2005). D'où la double politique, d'obligation et d'incitation, dans laquelle l'équipe du *UK data service* est engagée. Il s'agit donc d'obliger celles et ceux qui demandent à faire financer leurs recherches à déposer leurs données, en laissant peser sur elles et eux le poids de leur « FAIRness », de la mise aux normes de ces données (notamment l'anonymisation) pour qu'elles répondent aux exigences affichées d'accessibilité et d'interopérabilité. En même temps, on incite à la réutilisation des données en financement en priorité les projets qui proposent de recourir aux données déjà mises en banque. Les limites de cette politique contraignante sont (heureusement) celles des moyens qui leurs sont attribués, lesquels sont finalement très en-dessous de ce que représenterait une mise en œuvre systématique, dans tous les pays, des exigences affichées par les agences de financement.

¹¹ Elle-même construit des archives sur un modèle très éloigné des directives de Qualidata ou des banques qui lui sont proches (voir <https://clayoquotlives.sps.ed.ac.uk/> et <http://reanimatingdata.co.uk/about/>), selon des principes collaboratifs et éco-féministes (qui font le lien entre oppression des femmes et destruction de la planète).

Répondre aux exigences en matière de gestion des « données » sans céder à la politique du *FAIR*

Réanalyser une enquête et construire un nouveau projet à l'aide de matériaux pensés et construits antérieurement par quelqu'un.e d'autre est passionnant. La réanalyse ne fait pas gagner du temps, mais elle ouvre de nombreuses possibilités, notamment pour saisir vraiment notre propre position en tant qu'observateur/rice, pour mesurer pleinement le contexte social et temporel de nos investigations. De plus, que nous le voulions ou non, nous allons devoir nous conformer aux exigences des agences de financement et produire des plans de gestion des données qui obéissent aux attentes en matière d'archivage et de mise à disposition de nos enquêtes. Or archiver une enquête ne veut pas dire nécessairement la mettre en banque, la formater pour la confier à des archives centralisées.

Il y a de la marge pour envisager autrement les attentes qui pèsent sur nous et retourner l'obligation qui nous est faite en opportunité. Il faut que nous nous donnions les moyens, collectivement mais surtout localement, au plus près des laboratoires où nous produisons les données qu'on nous demande d'archiver, de créer des lieux où les enquêtes pourront être déposées sans être asceptisées. Nous laisserons alors à celles ou ceux qui pourraient un jour être intéressé.es à les réutiliser le soin de les recontextualiser en fonction de leurs propres questions, en assumant pleinement la charge éthique de la confiance des enquêté.es. Les bibliothèques universitaires, qui sont elles-mêmes, du fait de la numérisation des publications scientifiques, en pleine transformation, et cherchent les moyens de se réinventer comme bibliothèque de recherche, constituent à mon sens les premiers partenaires vers qui se tourner.

Ce travail de mise en place de lieux de dépôts pour nos enquêtes intervient au moment où nous devons aussi, collectivement, réfléchir aux moyens de gérer les nouvelles contraintes que représente, pour les sciences sociales, le Règlement général de protection des données (le RGPD)¹². Stratégiquement, il me semble que dans les deux cas, nous devons absolument éviter la tendance à l'anticipation protectrice qui consiste généralement à interpréter strictement les termes du règlement. Au contraire, il faut que nous agissions ensemble afin de faire un usage extensif des autorisations prévues pour la recherche dans un cas, et le qualitatif dans l'autre. Il faut définir nous-mêmes les procédures et construire les structures qui permettront d'accueillir nos enquêtes, de sorte non seulement à ne pas nous voir interdire les financements d'aujourd'hui mais aussi, peut-être, de contribuer à enrichir doublement les sciences sociales de demain.

Remerciements

Ce texte a grandement bénéficié de lecture attentive de l'éditrice et des éditeurs de ce numéro, Juliette Galonnier, Stefan Le Courant et Anthony Pecqueux ; ainsi que des commentaires de mes complices de Réanalyse, Stéphanie Abrial, Mathieu Brugidou, Claire Dupuy, Thibaut Rioufreyt et Virginie Van Ingelgom : qu'elles et ils en soient remercié.es.

¹² Sur le RGPD, voir le guide élaboré par l'Institut SHS du CNRS, disponible à [https://www.inshs.cnrs.fr › sites › institut_inshs › files › pdf › guide-rgpd_2](https://www.inshs.cnrs.fr/sites/institut_inshs/files/pdf/guide-rgpd_2). Notons au passage que les contradictions entre les unes et les autres ne manquent pas : cet article n'a, faute de place, pas abordé la dimension de ces débats relatifs à l'éthique à l'égard des enquêté.es mais elle n'est pas sans créer d'autres tensions avec l'archivage et le partage des données, via la question du consentement. Voir l'article de **XXX** dans ce numéro.

Références

- Bishop Libby, 2006, « A Proposal for Archiving Context for Secondary Analysis ». *Methodological Innovation Online*, vol. 1, n° 2, p. 10-20.
- Bishop Libby, 2007, « A Reflexive Account of Reusing Qualitative Data: Beyond Primary/secondary Dualism ». *Sociological Research Online*, vol. 12, n° 3.
- Bishop Libby, 2014, « Re-using Qualitative Data: A Little Evidence, On-going Issues and Modest Reflections ». *Studia Socjologiczne*, n° 3 (214), p. 167–176.
- Bishop Libby et Kuula-Luumi Arja, 2017, « Revisiting qualitative data reuse: A decade on ». *SAGE Open*, vol. 7, p. 1-15.
- Corti Louise, 2000, « Progress and problems of preserving and providing access to qualitative data for social research—The international picture of an emerging culture ». *Forum Qualitative Sozialforschung/Forum: Qualitative Social Research*, vol. 1, n°3.
- Corti Louise, 2012, « Recent developments in archiving social research ». *International Journal of Social Research Methodology*, vol. 15, n° 4, p. 281-290.
- Corti Louise and Bishop Libby, 2005, « Strategies in teaching secondary analysis of qualitative data ». *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum: Qualitative Social Research*, vol. 6, n° 1.
- Corti Louise, Foster Janet and Thompson Paul, 1995, « Archiving qualitative research data ». *Social Research Update*.
- Corti Louise, Witzel Andreas and Bishop Libby, 2005, « On the Potentials and Problems of Secondary Analysis. An Introduction to the FQS Special Issue on Secondary Analysis of Qualitative Data ». *Forum Qualitative Sozialforschung/Forum: Qualitative Social Research*, vol. 6, n° 1.
- Duchesne Sophie, 2017, « De l'analyse secondaire à la réanalyse. Une innovation méthodologique en débats ». *Recherches qualitatives*, vol. 21, p. 7-28.
- Duchesne Sophie et Brugidou Mathieu, 2016, « Bequali, une archive en question: Retour sur une expérience de création de banque d'enquêtes qualitatives ». *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 11, n° 4, p. 531-556.
- Fielding Nigel, 2004, « Getting the most from archived qualitative data: epistemological, practical and professional obstacles ». *International Journal of Social Research Methodology*, vol. 7, n° 1, p. 97-104.
- Geiger Till, Moore Niamh and Savage Mike, 2010, « The archive in question ». *CRESC Working Paper Series*, vol. 81.
- Guaspere Catherine, 2017, « Des banques d'enquêtes qualitatives en sciences sociales: panorama Europe Etats-Unis ». *Recherches qualitatives*, vol. 21, p. 143-163.
- Hammersley Martyn, 2010, « Can We Re-Use Qualitative Data Via Secondary Analysis? Notes on Some Terminological and Substantive Issues ». *Sociological Research Online*, vol. 15, n° 1.
- Hammersley Martyn, 1997, « Qualitative Data Archiving: Some Reflections on its Prospects and Problems ». *Sociology*, vol. 31, n° 1, p. 131-142.

- Kapiszewski Diana and Karcher Sebastian, 2019, « Openness in Practice in Qualitative Research ». *APSApreprints working papers* (June).
- Lupia Arthur and Elman Colin, 2014, « Openness in Political Science: Data Access and Research Transparency ». *PS: Political Science & Politics*, vol. 47, n° 01, p. 19-42.
- Mauthner Natasha, 2016, « Should data sharing be regulated? », *The Ethics Rupture: Alternatives to formal Ethics Review in the Social Sciences*, Toronto, University of Toronto Press, p. 206-229.
- Mauthner Natasha and Parry Odette, 2009, « Qualitative data preservation and sharing in the social sciences: On whose philosophical terms? ». *Australian Journal of Social Issue*, vol. 44, n° 3, p. 289-305.
- Mauthner Natasha S., Parry Odette and Backett-Milburn Kathryn, 1998, « The data are out there, or are they? Implications for archiving and revisiting qualitative data ». *Sociology*, vol. 32, n° 4, p. 733–745.
- Mauthner Natasha Susan and Parry Odette, 2013, « Open Access Digital Data Sharing: Principles, Policies and Practices ». *Social Epistemology*, vol. 27, n° 1, p. 47-67.
- Moore Niamh, Salter Andrea, Stanley Liz and Tamboukou Maria, 2017, *The archive project: archival research in the social sciences*, London ; New York, Routledge, Taylor & Francis Group.
- Moore Niamh, 2006, « The Contexts of Context : Broadening Perspectives in the (Re)use of Qualitative Data ». *Methodological Innovation Online*, vol. 1, n° 2, p. 21-32.
- Moore Niamh, 2012, « The politics and ethics of naming: questioning anonymisation in (archival) research ». *International Journal of Social Research Methodology*, vol. 15, n° 4, p. 331-340.
- Nelson Bryn, 2009, « Data sharing: Empty archives ». *Nature*, vol. 461, n° 7261, p. 160-163.
- Parry Odette and Mauthner Natasha, 2005, « Back to Basics: Who Re-uses Qualitative Data and Why? ». *Sociology*, vol. 39, n° 2, p. 337-342.
- Parry Odette and Mauthner Natasha, 2004, « Whose Data are They Anyway?: Practical, Legal and Ethical Issues in Archiving Qualitative Research Data ». *Sociology*, vol. 38, n° 1, p. 139-152.
- Savage Mike, 2011, *Identities and Social Change: the politics of method*, Oxford University Press.
- Savage Mike, 2005a, « Revisiting classic qualitative studies ». *Historical Social Research/Historische Sozialforschung*, p. 118–139.
- Savage Mike, 2005b, « Working-Class Identities in the 1960s: Revisiting the Affluent Worker Study ». *Sociology*, vol. 39, n° 5, p. 929-946.
- Scot Marie, 2006, « Les archives britanniques des sciences sociales. Deux études de cas: UK Data Archive (UKDA) et Qualidata ». *Genèses*, n° 63, p. 46–65.
- Van den Eynden Veerle and Corti Louise, 2017, « Advancing research data publishing practices for the social sciences: from archive activity to empowering researchers ». *International Journal on Digital Libraries*. Volume 18, Issue 2, p. 113–121